

Compte rendu sommaire du Conseil Municipal du 12 avril 2018

. Vote des subventions et participations 2018 :

- Cotisations 2018

Le Conseil Municipal accepte de verser les cotisations demandées, à savoir :

FDGDON/POLLENIZ : 204,44 €

Association des Maires : 277.09 €

ADICLA : 185.81 €

CAUE : 96 €

. Contributions aux organismes de regroupement 2018

Le Conseil donne son accord pour le versement des participations demandées, à savoir :

- SITC de la région de Châteaubriant/Nozay/Derval :

Frais de transport (Lila à la demande) : 404.33 €

Frais de fonctionnement (Lila à la demande) : 401.76 €

Frais de fonctionnement (transport scolaire) : 2 200 €

. **Participation aux frais de fonctionnement École publique de Saffré** sur la base de 565,92 €/élève.

. **Participation aux frais de fonctionnement École publique de Nozay** sur la base de 761,99 €/élève.

. **Participation aux frais de fonctionnement École publique La Grigonnais** sur la base de 381,23 €/élève

. **Subvention au CCAS de Puceul 2018** d'un montant de 3 000 €.

. **Participation aux frais de fonctionnement École privée St Laurent de Blain** d'un montant de 651 €.

. Subventions aux associations 2018

AFN (Puceul)	300 €
Association communale de Chasse (Puceul)	250 €
Blue Stones Fly (Puceul) *	0 €
Zik'Hope (Puceul)	500 €
Inter associations (Puceul) *	1 300 € maxi
Comité des fêtes (Puceul) *	1 600 € maxi
Association de Pêche Communale Puceuloise	150 €
Pédale Puceuloise (Puceul) *	0 €
Festival International de Puceul (FIP)*	0 €
Banque alimentaire de Loire-atlantique	50 €
Les Eaux Vives (St Herblain)	160

. Déficit du restaurant scolaire de Nozay (année scolaire 2016/2017)

Participation à hauteur de 2 041,13 €.

. Déficit prévisionnel 2017/2018 du restaurant scolaire (OGEC de Puceul)

Attribution d'une subvention à l'OGEC pour les deux premiers trimestres de l'année scolaire en cours, de la manière suivante :

- De septembre à décembre 2017 : 4 666 €
- De janvier à avril 2018 : 4 666 €

Versement du solde, au regard du budget définitif présenté par l'OGEC à la fin de l'année scolaire en cours.

. Bons de fournitures scolaires aux collégiens (rentrée scolaire 2018)

Le barème 2017 est toujours applicable pour la rentrée de septembre 2018.

. Consultation pour les travaux à réaliser sur la voirie communale en ce qui concerne :

- Plan d'aménagement de la voirie communale (PAVC)
- Enduits superficiels

. Analyse des risques psychosociaux et mise à jour du document unique : constitution du COPIL (Comité de pilotage)

. Revalorisation de la prime à la capture des rongeurs aquatiques à 3 € par animal à compter du 1^{er} mai 2018

. Approbation du rapport de la CLETC (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges) au sujet des compétences eau et gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

. Avenant à la convention de prestation de service relative à l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme pour le recrutement de personnel

. Vente d'une maison d'habitation, 8 Route d'Abbartez, à Mr RAKOTOSON/Mme ORAIN

Baisse du prix de vente à 95 000 € nets vendeur.

Vu pour être affiché et publié dans les conditions réglementaires habituelles.

Le Maire,

Claire THEVENIAU

